# COMMUNE DE VALEZAN COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 25 MAI 2012

L'an deux mil douze et le vingt cinq du mois de mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

**Présents:** JORIOZ Jean Maurice, CHENU Pascal, PELLICIER Guy, CLEYRAT Christian,

BUTHOD Marie-Cécile, CHIRAT Yannick,

Excusés: USANNAZ Bernard.

**Absents:** HANRARD Bernard, MORIN Sébastien.

Secrétaire: CHIRAT Yannick.

### I - URBANISME:

Déclaration préalable de travaux de Messieurs :

**1.** PERONNIER Francis : réfection de la toiture : avis favorable du conseil municipal.

**2.** GLATIGNY Michel : réfection de la toiture : avis favorable du conseil municipal

### **II - DELIBERATIONS:**

# 01\_- Choix du candidat :

Madame La Maire rappelle au conseil municipal :

- Que la Commune a programmé le projet de réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie.
- Qu'un marché à procédure adaptée a été lancé et que la lecture de l'analyse des offres a été faite aux membres du Conseil municipal,
- Indique que le montant des études et du début des travaux a été inscrit au budget prévisionnel 2012.

Après délibération, le conseil municipal :

VU le budget primitif 2012,

VU l'exposition de Madame La Maire,

- Décide de retenir le cabinet d'architecte de Monsieur BOUTRY Olivier afin de réaliser les travaux, de réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie.
- Autorise Madame La Maire à signer tous les actes pièces afférentes à ce dossier.

# <u>02 – Approbation du dossier de consultation de DSP – 2012 - :</u>

### Madame La Maire

- RAPPELLE la délibération du Conseil Municipal, par laquelle il a décidé de s'attacher le concours d'un professionnel pour l'exploitation de l'auberge communale, dans le cadre d'une délégation de service public.
- INDIQUE que la Loi Sapin codifiée aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, soumet à un formalisme la passation des délégations de service public et notamment à une procédure de publicité permettant de recueillir des offres concurrentes (Dauphiné libéré, L'hôtellerie et Tarentaise Hebdo).
- EXPOSE qu'à la suite de cette publicité, la Commune va convoquer la Commission de délégation de service public le 22/06/2012 afin d'agréer les candidats.
- PRECISE que les candidats, qui seront agréés par la commission de délégation de service public, devront élaborer leur offre de gestion sur la base d'un dossier de consultation sur lequel le Conseil Municipal est invité à se prononcer.
- PRESENTE ET DONNE LECTURE du projet de dossier de consultation qui a été discuté et Approuvé par la commission constituée pour la DSP, réunie ce jour à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le projet de dossier de consultation.
- APPROUVE le projet de dossier de consultation.
- Fixe la date limite de dépôt des offres au 23/07/2012.
- MANDATE Madame la Maire pour transmettre le dossier de consultation aux candidats admis à présenter une offre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

## III - DIVERS:

- Madame le maire et ses adjoints ont reçu plusieurs candidats pour le poste d'adjoint technique de 2éme classe, Monsieur Stephen CHAMBAUD a été retenu et commencera son emploi le 1<sup>er</sup> juin 2012.
- Madame Maryse BUTHOD est nommée titulaire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Madame Le Maire, V. GENSAC.

Le secrétaire, Y.CHIRAT